

Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT

N° 2025/040 – 6.4.1 Autres actes réglementaires

Objet : Règlement de fonctionnement du service Rpe pour le prêt de matériel de puériculture aux assistants maternels du territoire de Bresse Louhannaise Intercom'

Le Président,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délibération communautaire du 15 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir au Président, modifiée par la délibération communautaire du 24 septembre 2024,

ARRETE

ARTICLE 1 - A compter du 1^{er} janvier 2026, il est instauré un nouveau règlement de fonctionnement du service Rpe pour le prêt de matériel de puériculture aux assistants maternels agréés des Rpe de Cuiseaux et Louhans (Sagy et Montret).

ARTICLE 2- Le nouveau règlement a pour objet de définir les modalités de prêt de matériel auprès des assistants maternels du territoire.

ARTICLE 3- Le règlement ci-joint annexé, sera affiché et s'imposera à chaque utilisateur.

ARTICLE 4 - La Directrice des Rpe ainsi que l'ensemble de l'équipe d'animation seront chargés de son application.

Fait à Louhans
Le 18/12/2025
Le Président,

Anthony VADOT



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



Bresse Louhannaise

Intercom'

Règlement de fonctionnement du service Rpe pour le prêt de matériel de puériculture aux assistants maternels du territoire de Bresse Louhannaise Intercom'

Selon ARRETE 2025/040 du 18/12/2025

Préambule

Le prêt de matériel de puériculture par les Relais petite enfance de Bresse Louhannaise Intercom' répond aux attentes des assistants maternels et des familles du territoire. La communauté de communes souhaite valoriser l'utilisation de matériel de puériculture adapté et sécurisé, tout en évitant aux assistants maternels de s'équiper pour des besoins ponctuels. Ce service s'inscrit dans une logique de partage et de mutualisation.

1- Fonctionnement

Le prêt de matériel de puériculture s'adresse exclusivement aux assistants maternels agréés du territoire, dans le cadre des services proposés par les Relais petite enfance de Bresse Louhannaise Intercom'.

En fonction du secteur d'activité des assistants maternels, le prêt est effectué par :

- le Rpe domicilié 6 Chemin du Pérou, 71480 Cuiseaux, ou
- le Rpe domicilié 207 Chemin de Rédy, 71500 Louhans (Rpe Louhans et Rpe itinérant Montret – Sagy)

Les permanences de prêt ont lieu lors des matinées d'animation :

- Lundi matin de 9h à 11h30 (Cuiseaux et Louhans)
- Mardi matin de 9h à 11h30 (Louhans)
- Jeudi matin de 9h à 11h30 (Cuiseaux et Louhans)

Les responsables des Rpe présenteront le matériel disponible, ses caractéristiques et expliqueront son fonctionnement.

2- Conditions de prêt

Un assistant maternel peut emprunter jusqu'à 2 matériels simultanément.

La durée du prêt est de deux mois, renouvelable deux fois (soit un total de 6 mois d'emprunt, selon les disponibilités et les besoins).

3- Tarifs

Le prêt est gratuit et sans obligation d'adhésion préalable.

4- Entretien du matériel

Le matériel doit être rendu propre, complet et en état de fonctionnement.

La plupart du matériel est déhoussable (poussettes, sièges-auto, etc.). Il est donc demandé aux emprunteurs de nettoyer le matériel emprunté avant de le restituer au Rpe.

5- Responsabilité

Tout matériel emprunté est placé sous la responsabilité de l'emprunteur.

L'usure normale du matériel n'est pas imputable à l'emprunteur.

En cas de perte, de détérioration grave rendant inutilisable ou de non restitution, un titre de recette sera émis à l'emprunteur par Bresse Louhannaise Intercom' d'un montant calculé ainsi : prix initial TTC du matériel moins 20% par an (usure).

En cas de dégradation légère, un titre de recette sera également émis à hauteur de : 20% du prix initial TTC du matériel.

Engagement de l'emprunteur :

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) :

Adresse postale :

Numéro de téléphone :

Adresse Mail :

☐ Atteste avoir lu et accepté le règlement de fonctionnement du service de prêt de matériel de puériculture des Rpe de Bresse Louhannaise Intercom'.

Date et signature de l'emprunteur :